

Domaine de prestations	Complément au domaine de prestations	Assurance obligatoire des soins selon la LAMal	Assurance ambulatoire myFlex Premium ★★★	Assurance ambulatoire myFlex Balance ★★	Assurance ambulatoire myFlex Economy ★	Assurance d'hospitalisation myFlex Premium ★★★	Assurance d'hospitalisation myFlex Balance ★★	Assurance d'hospitalisation myFlex Economy ★
Traitements ambulatoires: Médecine classique	Prise en charge des coûts pour les médecins, chiro- praticiens, diététiciens, sages-femmes, logopédistes, physiothérapeutes, ergothérapeutes, podologues, psychologues et infirmières et infirmiers reconnus	Selon le tarif, dans toute la Suisse		Le plus populaire			Notre recomman- dation	
	Prestations supplémentaires exclusives pour traite- ments ambulatoires dans des hôpitaux					Couverture des coûts dans les cliniques partenaires de la CSS max. CHF 1400/année civile; Prestations supplémentaires (tickets de parking, frais de voyage, garde d'enfants, etc.) max. 500 CHF/année civile	Couverture des coûts dans les cliniques partenaires de la CSS max. CHF 900/année civile; Prestations supplémentaires (tickets de parking, frais de voyage, garde d'enfants, etc.) max. 300 CHF/année civile	×
Hospitalisation (en Suisse)	Traitements stationnaires dans des hôpitaux reconnus	Couverture des coûts en division commune selon la liste cantonale des hôpitaux				Hôpitaux en Suisse. Division hospitalière peut être choisie avant l'admission. Participation aux coûts par année civile: Variante 1: Commune:	Couverture des coûts dans toute la Suisse dans des hôpitaux reconnus (liste des hôpitaux selon la LA-Mal et CSS). Division hospitalière peut être choisie avant l'entrée à l'hôpital. Participation aux coûts par année civile: Variante 1: Commune: Sans part. aux coûts Demi-privée: 20%, max. CHF 2000 Privée: 35%, max. CHF 4000 Variante 2: Commune: Sans part. aux coûts** Demi-privée: Sans part. aux coûts Privée: 35%, max. CHF 2000	Couverture des coûts dans toute la Suisse dans des hôpitaux reconnus (liste des hôpitaux selon la LAMal et CSS). Division hospitalière peut être choisie avant l'entrée à l'hôpital. Participation aux coûts par année civile: Variante 1: Commune: Sans part. aux coûts Demi-privée: 40%, max. CHF 8000 Privée: 70%, max. CHF 14 000 Variante 2: Commune: Sans part. aux coûts Demi-privée: 20%, max. CHF 4000 Privée: 35%, max. CHF 7000
Etranger	Traitements ambulatoires en cas d'urgence (maladie aiguë) lors d'un séjour temporaire à l'étranger	Max. jusqu'au double du tarif du canton de domicile en Suisse. Pour l'UE sont applicables des disposi- tions selon les accords bilatéraux	90%, montant illimité	90%, montant illimité	90%, montant illimité			
	Traitements stationnaires en cas d'urgence (maladie aiguë) lors d'un séjour temporaire à l'étranger	Division commune, max. jusqu'au double du tarif du canton de domicile en Suisse. Pour l'UE sont applicables des dispositions selon les accords bilatéraux	Couverture des coûts dans le monde entier, montant illimité	Couverture des coûts dans le monde entier, montant illimité	Couverture des coûts dans le monde entier, montant illimité	Couverture des coûts dans le monde entier, montant illimité	Couverture des coûts dans le monde entier, montant illimité	Couverture des coûts dans le monde entier, montant illimité
	Traitements planifiés: ambulatoires et stationnaires		Ambulatoire: Couverture des coûts dans le monde entier, 90%, max. CHF 250 000/année civile	×	×	Stationnaire: Couverture des coûts dans le monde entier, max. CHF 500 000/année civile	×	×
	Assistance de personnes		Assurée	Assurée	Assurée			
Médicaments	Médicaments sur prescription médicale	Selon la liste des médicaments, la liste des spécia- lités ou la liste des génériques de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) avec quote-part différenciée	90%, montant illimité (reconnu par la CSS)	90%, montant illimité (reconnu par la CSS)	90%, montant illimité (reconnu par la CSS)			
Maternité	Examens de contrôle et échographies	8 examens de contrôle; 2 échographies	Examens de contrôle et échographies: 90%, montant illimité	Examens de contrôle et échographies: 90%, montant illimité	Examens de contrôle et échographies: 90%, montant illimité			
	Cours de préparation à l'accouchement	Max. CHF 150	Cf. rubrique compte «santé» et bonus du compte «santé»	Cf. rubrique compte «santé» et bonus du compte «santé»	Cf. rubrique compte «santé» et bonus du compte «santé»	Cf. rubrique compte «santé» et bonus du compte «santé»	Cf. rubrique compte «santé» et bonus du compte «santé»	Cf. rubrique compte «santé» et bonus du compte «santé»
	Accouchement ambulatoire	Mêmes prestations qu'en cas de maladie	90%, montant illimité	90%, montant illimité	90%, montant illimité	Maison de naissance ou accouchement à la maison: Forfait de CHF 2000 sans coûts certifiés	Maison de naissance ou accouchement à la maison: Forfait de CHF 1500 sans coûts certifiés	Maison de naissance ou accouchement à la maison: Forfait de CHF 1000 sans coûts certifiés
	Accouchement stationnaire	Division commune dans les hôpitaux reconnus par la LAMal et maisons de naissance figurant sur la liste cantonale des hôpitaux				Hôpital: Mêmes prestations qu'en cas de maladie. Maison de naissance****: Coûts de séjour certifiés, mais au moins CHF 1000	Hôpital: Mêmes prestations qu'en cas de maladie Maison de naissance****: Coûts de séjour certifiés, mais au moins CHF 1000	Hôpital: Mêmes prestations qu'en cas de maladie Maison de naissance****: Forfait de CHF 1000
	Conseil en allaitement/allaitement	Conseil en allaitement: Max. 3 séances	Allaitement: CHF 200/enfant	Allaitement: CHF 200/enfant	Allaitement: CHF 200/enfant			
Examens gynécologiques de prévention		Tous les 3 ans, selon le tarif, dans toute la Suisse	90%, montant illimité	90%, montant illimité	90%, montant illimité			
Vaccins	Vaccins préventifs et de protection	Selon l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS), article 12	90%, montant illimité (selon liste CSS)	90%, montant illimité (selon liste CSS)	90%, max. CHF 100/année civile (selon liste CSS)			
Promotion de la santé / Prévention		Selon l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS), article 12				Cf. rubrique compte «santé» et bonus du compte «santé»	Cf. rubrique compte «santé» et bonus du compte «santé»	Cf. rubrique compte «santé» et bonus du compte «santé»
Transports	Transports médicalement nécessaires	50%, max. CHF 500/année civile	Couverture des coûts dans le monde entier, montant illimité	Couverture des coûts dans le monde entier, montant illimité	Couverture des coûts dans le monde entier, montant illimité			
	Frais de recherche et de sauvetage	Frais de sauvetage: 50%, max. CHF 5000/ année civile (Suisse)	Couverture des coûts dans le monde entier, max. CHF 100 000/cas	Couverture des coûts dans le monde entier, max. CHF 100 000/cas	Couverture des coûts dans le monde entier, max. CHF 100 000/cas			
	Rapatriement		Montant illimité, dans le monde entier	Montant illimité, dans le monde entier	Montant illimité, dans le monde entier			
Moyens auxiliaires	Médicalement nécessaires et sur prescription médicale	Selon la «Liste des moyens et appareils»	90%, max. CHF 2000/année civile (selon liste CSS)	90%, max. CHF 1000/année civile (selon liste CSS)	90%, max. CHF 500/année civile (selon liste CSS)			
Assurance de protection juridique des patients et à l'étranger (Porteur du risque: Orion Assurance de Protection Juridique SA, Bâle)	En Europe/En dehors de l'Europe		Max. CHF 250 000/cas en Europe; max. CHF 50 000/cas hors d'Europe	Max. CHF 250 000/cas en Europe; max. CHF 50 000/cas hors d'Europe	Max. CHF 250 000/cas en Europe; max. CHF 50 000/cas hors d'Europe			
Soins et aide à domicile	Traitements et soins à domicile effectués sur pres- cription médicale par des fournisseurs de prestations reconnus et aide ménagère	Traitements et soins selon le tarif du lieu de domicile	Max. CHF 100/jour, max. CHF 4000/année civile Soins à domicile par des proches: CHF 20/jour, max. CHF 2000/année civile	Max. CHF 50/jour, max. CHF 2000/année civile	×			
Traitements dentaires	Traitement en cas d'accident dentaire, maladies du système de mastication	Selon l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (art. 17 à 19b) (accidents dentaires unique- ment si couverture en cas d'accident incluse)						
	Coûts de traitements dentaires jusqu'à 18 ans révolus		50%, max. CHF 2000/année civile	50%, max. CHF 1000/année civile	×			
	Correction de la position des dents jusqu'à 20 ans révolus		50%, montant illimité	50%, max. CHF 12 000/année civile	×			
	Extractions des dents de sagesse à partir de 19 ans		50%, max. CHF 2000/année civile	50%, max. CHF 1000/année civile	×			
Psychothérapie		Couverture des coûts de la psychothérapie médicale selon (l'art. 2 OPAS) et de la psychothérapie pratiquée par des psychologues selon (l'art. 11b OPAS)	75%, max. CHF 3000/année civile auprès de psycho- thérapeutes reconnus par la CSS sans admission dans l'assurance de base	75%, max. CHF 1000/année civile auprès de psychothérapeutes reconnus par la CSS sans admission dans l'assurance de base				
Verres de lunettes / Lentilles de contact	Pour les enfants et les adultes	CHF 180/année civile, jusqu'à 18 ans révolus	CHF 300/cas, jusqu'à 18 ans révolus CHF 300/année civile, à partir de 19 ans	CHF 150/cas, jusqu'à 18 ans révolus CHF 150/année civile, à partir de 19 ans	×			
Cures balnéaires et de convalescence	Sur prescription médicale et dans des établissements reconnus	Cures balnéaires*: CHF 10/jour, max. 21 jours/année civile plus frais médicaux; Cures de convalescence: uniquement les frais médicaux selon la LAMal				Dans des établissements reconnus par la CSS, max. CHF 160/jour, max. CHF 4000/année civile	Dans des établissements reconnus par la CSS, max. CHF 80/jour, max. CHF 2000/année civile	Dans des établissements reconnus par la CSS, max. CHF 20/jour, max. CHF 500/année civile
Réadaptation stationnaire	Réadaptation stationnaire dans hôpitaux reconnus, dans toute la Suisse	Division commune dans des hópitaux reconnus par la LAMal figurant sur la liste cantonale des hópitaux				Dans tous les hôpitaux, illimité	Dans les hôpitaux reconnus par la LAMal et la CSS, max. 90 jours/année civile	Dans les hôpitaux reconnus par la LAMal et la CSS, max. 60 jours/année civile
Rooming-in	Coûts de séjour d'une personne accompagnante					Max. CHF 160/jour, max. CHF 4000/année civile pour une personne accompagnant un enfant ou un adulte	Max. CHF 80/jour, max. CHF 2000/année civile pour une personne accompagnant un enfant mineur	×

Prestations complémentaires.

Compte «santé» et bonus du compte «santé».

En tant que partenaire santé, nous en faisons plus. Nous contribuons à de nombreuses activités pour la santé, la prévention et le bien-être. Choisissez en fonction de vos envies et de votre situation.

Echelon de l'offre (Assurance d'hospitalisation myFlex)	Premium ★★★	Balance ★★	Economy ★			
Compte «santé»	Contribution maximale tous domaines confondus par année civile					
	50 %, max. CHF 700 50 %, max. CHF 500		50 %, max. CHF 300			
Domaine d'offre	Contribution maximale par d Pour les prestations de plusieu	omaine et par année civile urs domaines: voir le maximum p	our tous domaines confondus			
Famille Fitness Activité physique Divers	50 %, max. CHF 700 50 %, max. CHF 500 50 %, max. CHF 500 50 %, max. CHF 500	50 %, max. CHF 500 50 %, max. CHF 250 50 %, max. CHF 250 50 %, max. CHF 250	50 %, max. CHF 300 50 %, max. CHF 150 50 %, max. CHF 150 50 %, max. CHF 150			
Check-up Informations sur css.ch/check-up	50 %, max. CHF 1000 toutes les 2 années civiles assurées	50 %, max. CHF 500 toutes les 2 années civiles assurées	50 %, max. CHF 300 toutes les 2 années civiles assurées			
Bonus du compte «santé»						
Association sportive						
Pisc. ouv./couv., murs/salles d'escalade (mur, bloc) Contribution à l'abon. saisonnier ou annuel	50%, max. CHF 100/ année civile	50%, max. CHF 100/ année civile	×			
Carte suisse d'accès aux pistes de ski de fond et carte saisonnière locale						
Podomètre (Podomètre reconnu: Fitbit, Garmin, Polar ou Suunto)	CHF 50 toutes les 3 années civiles assurées	CHF 50 toutes les 3 années civiles assurées	×			

Pour de plus amples informations sur la validité, l'offre et les conditions, connectez-vous sur <u>css.ch/comptesante</u> **Modifications de l'offre**: L'offre peut être adaptée à tout moment par la CSS sur une base unilatérale.

D'autres assurances complémentaires selon la LCA.

Assurance pour médecine alternative myFlex.

Condition d'octroi de prestations: Tant les prestataires que la méthode de médecine complémentaire doivent être reconnus par la CSS.

	Premium ★★★	Balance ★★	Economy *
Traitements ambulatoires et stationnaires Traitements de médecine complémentaire, y compris les médicaments prescrits et reconnus (frais d'hébergement, de pension et de soins exclus)	75%, max. CHF 10 000/	75%, max. CHF 3000/	75%, max. CHF 1000/
	année civile	année civile	année civile
Dont traitements avec couverture restreinte Certaines méthodes telles que massages médicaux et classiques avec limite séparée	75%, max. CHF 2000/	75%, max. CHF 600/	75%, max. CHF 200/
	année civile	année civile	année civile
Pour de plus amples informations et la liste méthodes reconnues, connectez-vous sur css.ch/myflex-alternative	recomman- dation		

Assurance pour soins dentaires.

Aperçu des variantes

Prestations Examens de contrôle Traitements tels que radiographies, obturations, extractions, hygiène dentaire Correction de la position des dents Interventions prothétiques telles que couronnes, dents à pivot, barres de maintien, ponts, prothèses partielles ou complètes	75%, max. CHF 5000/ année civile Franchise CHF 500/ année civile	75%, max. CHF 3000/ année civile	75%, max. CHF 2000/ année civile excl. correction de la position des dents	50%, max. CHF 1000/ année civile
		recomman- dation		

Assurance d'indemnités journalières en cas d'hospitalisation.

	Plan de prestations A	Plan de prestations B	Plan de prestations C	Plan de prestations D	Plan de prestations E
Prestations Pas de preuve de frais supplémentaires liés à la maladie ou à l'accident nécessaire Libre utilisation de l'indemnité journalière Cumul du droit aux prestations en cas: d'hospitalisation dans le service des soins intensifs d'hospitalisation d'urgence à l'étranger Indemnisation forfaitaire par naissance (10 fois le montant de l'indemnité journalière)	CHF 150/	CHF 250/	CHF 350/	CHF 50/	CHF 100/
	jour;	jour;	jour;	jour;	jour;
	CHF 4500/	CHF 7500/	CHF 10 500/	CHF 1500/	CHF 3000/
	mois,	mois,	mois,	mois,	mois,
	max.	max.	max.	max.	max.
	CHF 216 000/	CHF 360 000/	CHF 504 000/	CHF 72 000/	CHF 144 000/
	séjour	séjour	séjour	séjour	séjour
	hospitalier	hospitalier	hospitalier	hospitalier	hospitalier

Assurance-ménage.

	Prestations
Assurance responsabilité civile privée	 Dommages corporels, matériels et pécuniaires causés à un tiers Couvertures complémentaires pour personnes conduisant des véhicules à moteur de tiers, renonciation à diminuer les prestations en cas de négligence grave, personnes louant ou empruntant des chevaux et activités exercées à titre accessoire
Assurance de l'inventaire du ménage	 Inventaire du ménage assuré contre les dommages causés par un incendie, des éléments naturels, un tremblement de terre, un vol et un dégât d'eau Couvertures complémentaires pour le vol simple hors du domicile, la casco ménage, la casco vélo, le bris de glace et l'abus de carte de crédit
Assurance de bâtiments	 Bâtiments assurés contre les dommages causés par un incendie, des éléments naturels, un tremblement de terre et un dégât d'eau Frais de déblaiement et d'élimination Frais de recherche et de dégagement Couverture complémentaire en cas de détérioration du bâtiment en cas de vol par effraction et de perte de loyer

Assurance pour décès ou invalidité par accident.

Prestations

- Capital-décès jusqu'à CHF 200 000
- Capital-invalidité jusqu'à CHF 2100 000 (incl. progression)
- Progression du capital-invalidité jusqu'à 350%

Assurance des frais de guérison en cas d'accident.

Prestations

- Libre choix du médecin et de l'hôpital
- · Hospitalisation en privé ou demi-privé
- Frais de transport et opérations de sauvetage illimités
- Opérations de recherche jusqu'à CHF 20 000 par personne assurée ou jusqu'à CHF 40 000 par événement
- · Soins à domicile et aide ménagère
- · Couverture dans le monde entier

Assurance individuelle d'indemnités journalières selon la LCA.

Prestations

- Pour les personnes salariées et indépendantes
- Maladie, accident, maternité
- Indemnité journalière dès CHF 10 jusqu'à concurrence du salaire AVS soumis à cotisations
- Durée max. 730 jours (y compris délai d'attente)
- Délais d'attente de 3, 14, 30, 60, 90, 180, 360 jours

Assurance de protection juridique privée et de circulation.

Prestations

- Couverture pour personnes individuelles ou ménages de plusieurs personnes
- Libre choix de l'avocat/e dans le cadre d'une procédure judiciaire
- Représentation de vos intérêts par des avocat/es expérimentés jusqu'à hauteur de max. CHF 1000 000
- En plus de l'assurance de protection juridique, la couverture des domaines juridiques suivants est possible: protection juridique des patients, protection juridique internet, protection juridique harcèlement moral, protection juridique pour autres biensfonds et protection juridique du bailleur

(Porteur du risque: Orion Assurance de Protection Juridique SA, Bâle)

Assurance pour décès ou invalidité par maladie.

Prestations

- Capital-décès jusqu'à CHF 200 000
- Capital-invalidité jusqu'à CHF 600 000
- Versement déjà à partir d'un degré d'invalidité de 25% (Porteur du risque: Helvetia Compagnie Suisse d'Assurance sur la Vie SA)

Assurance voyages.

Prestations

- Protection d'assurance à l'étranger et en voyage
- Paquets d'assurance en plusieurs variantes
- Couverture au choix de différents risques
- Durée d'assurance à choisir individuellement
- Conclusion en ligne sur css.ch/voyages ou auprès de l'agence CSS proche de chez vous

Assurance des frais de ménage.

Prestations

- Pour les personnes assumant la charge du ménage
- Maladie, accident, maternité
- Forfait journalier entre CHF 10 et CHF 100
- Durée max. d'allocation des prestations de 365 jours dans l'intervalle de 5 ans (y compris délai d'attente)
- Délais d'attente de 7, 14, 21, 30 jours

Ce prospectus a pour but de vous donner un aperçu et n'a pas la prétention d'être exhaustif. Les détails de l'offre figurent dans les prescriptions légales de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal), la loi fédérale sur le contrat d'assurance (LCA) ainsi que dans les conditions générales d'assurance (CGA), les conditions complémentaires (CC) et les conditions spéciales (CS) qui sont déterminantes pour l'obligation d'allouer des prestations de la CSS.

Prestations complémentaires.

Autres offres pour la promotion de la santé.

Economiser futé: Profitez de rabais dans le shop en ligne enjoy365.ch

enjoy 365

Se motiver au quotidien: Avec l'appli active 365, votre mode de vie sain est récompensé jusqu'à CHF 400 active 365

Accompagnement numérique: Clarifiez les questions en lien avec votre santé: analyser les symptômes, fixer des rendez-vous médicaux, etc.
Téléchargez l'appli Well maintenant





Private Assistance.

Conditions de l'offre: Conclusion de la couverture Premium pour l'assurance ambulatoire et d'hospitalisation myFlex.

Suivi Premium: Offre de suivi et d'accompagnement personnalisée pour tout ce qui concerne l'assurance, la médecine, la santé et les soins. Entremise d'un coach médical et coordination des prestations de soutien dans le cadre du cas de prestations.

Coach médical: La ou le coach médical/e personnel/le soutient et accompagne un traitement médical lorsque c'est nécessaire et souhaité et permet un accès efficace aux spécialistes et hôpitaux adéquats.

Prestations de soutien: Organisation et prise en charge (jusqu'à CHF 500 par cas et CHF 1000/a.c.) de prestations de services professionnelles liées à un traitement médical ambulatoire ou stationnaire comme garde d'enfants, soins aux animaux domestiques ou entretien de la maison.

Pour de plus amples informations sur la validité, l'offre et les conditions, connectez-vous sur css.ch/pa Modifications de l'offre: La CSS peut en tout temps adapter l'offre de manière unilatérale.

Option Upgrade.

Changement de catégorie sans déclaration de santé:

En incluant l'option Upgrade dans la couverture, vous pouvez passer à la catégorie supérieure de l'assurance ambulatoire ou d'hospitalisation myFlex sans nouvelle déclaration de santé. Economy vers Balance ou Balance vers Premium.

